

**Département des  
Pyrénées Orientales**

**COMMUNE DE BOMPAS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le 30 juillet

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de la convocation : le 21 Juillet 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MALE Didier, ARANEGA Carmen, RUMEAU Jérôme, VIEGAS Marie-Josée, GUILLAUME Gilles, PICORNELL Marina, FRANCHET Jean-Francis, TROTIN Sylvie, GUY Fernand, SERRIE Jean-Pierre, LAFRANCAISE Yolande, GONZALVEZ Colette, TEXTORIS Dominique, MONELLS Christophe, MARY Bernard, CAMPS Claude, CATHALA Jérôme, TREMOUILLE Arnaud, FERRER Lucy, TILLOIS Pierre, MORELL Monique, GRIEU Alain, LESIEUR Brigitte, CUGULLERE Michel, DE VOLONTAT Philippe

Absents excusés : Marie DARNER (procuration à Colette GONZALVEZ), COLMENERO Carole (procuration à Jérôme CATHALA), Alexandre BEZAULT (procuration Mme le Maire)

Secrétaire de Séance : Pierre TILLOIS

---

**Objet** : 2020/06/08 : Versement d'une subvention à l'association « jardins familiaux »

**Matière** : **Vie Associative**

**Rapporteur** : Francis FRANCHET

---

Le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention entre la commune et l'association « les jardins familiaux » qui fixe les règles d'exploitation des parcelles mises à disposition par la commune.

Cette convention fixe les modalités de financement de l'association et notamment le versement d'une subvention par la commune représentant 40 % des cotisations versées par les colocataires, étant précisé que l'année horticole s'étend du 1<sup>er</sup> novembre au 30 octobre.

Pour la saison 2020/2021, 62 jardins familiaux sont actifs sur 64.

Le calcul de la subvention s'établit donc ainsi :

62X100X40 % = 2 480 €

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal**

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 27 Juillet 2020

Article 1 : **AUTORISE** le versement d'une subvention de 2 480 € au titre de la saison 2020/2021 à l'association les jardins familiaux à BOMPAS conformément au présent rapport.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020

Article 3 **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Vote

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

Mme le Maire  
Laurence AUSINA



**PUBLIÉ LE.....3.1. JUIL. 2020**